Programme EURET, recherche européenne sur les transports. Rapport final

1995/2255(COS) - 04/10/1995 - Document de base non législatif

OBJECTIF : Le rapport de la Commission analyse les résultats du programme EURET, le programme spécifique de recherche dans le domaine des transports lancé en 1991 dans le cadre du 2ème programme-cadre de RDT. Euret a au total affecté 26,8 millions d'écus à 10 projets de recherche qui se sont terminés en 1994. CONTENU : Le rapport constate qu'en raison de la modicité de son budget, EURET a dû se concentrer sur une partie seulement de la recherche dans le domaine des transports, tout en estimant que les 10 projets ont été bien choisis. - Dans les secteurs de l'aviation et du chemin de fer, EURET a réussi à mobiliser les grands opérateurs et les actions entreprises sous les auspices d'Eurocontrol et de la Communauté des chemins de fer européens ont été particulièrement utiles pour la recherche sur les systèmes de commande et de contrôle des trains à grande vitesse; - Dans le domaine du transport par mer, le rapport constate que les travaux EURET peuvent avoir des retombées utiles pour les futures normes de sécurité et la protection des milieux marins sensibles. Le rapport formule quelques recommandations au sujet de l'avenir de la recherche communautaire dans le domaine des transports : - la recherche dans le domaine des transports étant financée par différents programmes, la Commission doit veiller à donner des objectifs communs et cohérents à la politique de R&D et à la politique des transports; - la priorité doit aller aux problèmes relevant incontestablement de la compétence de l'UE et que la Communauté est seule à pouvoir résoudre, à savoir principalement la recherche sur les systèmes de contrôle et de commande des trains à grande vitesse, d'une part, et sur les transports combinés, d'autre part; - EURET a produit des études préliminaires, des banques de données, des études de systèmes et un inventaire des méthodes utilisées. La poursuite de la recherche devrait déboucher sur des projets de démonstration et, le cas échéant sur la mise au point de prototypes. Le passage à cette nouvelle étape est d'ores et déjà possible dans les transports combinés et le transport maritime; - il faut éviter les solutions de continuité ou délais excessifs entre la recherche initiale et les phases ultérieures de développement; - la Commission doit poursuivre et intensifier sa coopération avec des organisations telles qu'EUROCONTROL et l'Institut de recherche de la Communauté des chemins de fer européens.